



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

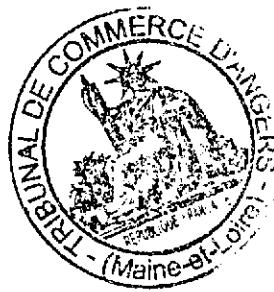
Nom ou dénomination : IN EXTENSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2014 sous le numéro de dépôt 7981

13 NOV. 2014

2014 B 430

2014/A/7981



**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE  
AUX APPORTS**

sur l'évaluation des apports en nature effectués  
à la société **IN EXTE<sup>N</sup>SO CENTRE OUEST**

Société Anonyme  
au capital de 24 798 792 Euros  
Siège social : 8 rue Eugène Brémond  
49300 CHOLET

# IN EXTENO CENTRE OUEST

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

sur l'évaluation des apports en nature effectués  
à la société IN EXTENO CENTRE OUEST

Société Anonyme  
au capital de 24 798 792 Euros  
Siège social : 8 rue Eugène Brémont  
49300 CHOLET

Par décision unanime des actionnaires, j'ai été nommé commissaire aux apports avec pour mission de décrire et d'apprécier la valeur des apports faits par Monsieur Yves BAILLOU à la société IN EXTENO CENTRE OUEST, Société Anonyme au capital de 24 798 792 €, dont le siège social est le suivant : 8 rue Eugène Brémont 49300 CHOLET.

J'ai établi conformément à l'article L 225-147 du Code de Commerce et à l'article R 225-136 de ce même code, à la suite des contrôles effectués, le présent rapport pour rendre compte de l'accomplissement de ma mission.

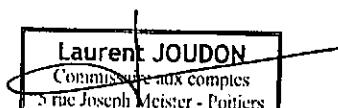
### 1 - Désignation et estimation des apports :

Aux termes du projet de traité d'apport, l'apporteur Monsieur Yves BAILLOU déclare apporter à la société IN EXTENO CENTRE OUEST 311 actions évaluées à 420 164.11 € lui appartenant dans la société par Actions Simplifiée « HOLDICABEX », société au capital de 7 500 € dont le siège social est 8 Rue André Baudrit à MARENNE (17320), immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 449 681 196 et ayant principalement pour objet l'acquisition, la gestion, la cession de participations dans des sociétés exerçant l'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ainsi que la réalisation de toutes prestations administratives, commerciales et financières ou autres au profit de sociétés filiales.

### 2 - Conditions et rémunération des apports :

Les apports effectués en nature sont évalués à 420 164.11 € et se décomposent en :

- 311 actions de la société HOLDICABEX.



## IN EXTENSO CENTRE OUEST

---

Ils sont rémunérés au moyen de l'attribution de 330 837 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune qui seront créées par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST à savoir :

- 165 981 actions de préférence A
- 8 833 actions de préférence B
- 110 500 actions de préférence C
- 45 523 actions de préférence D

Emises avec une prime d'apport de 0.27 € par action soit une prime d'apport globale arrondie à 89 326 €, ledit apporteur acceptant d'abandonner les rompus.

Ces actions nouvelles seront attribuées en totalité à l'apporteur.

Les présentes sont conclues sous la condition suspensive de la réalisation des conditions contenues dans le protocole d'accord conclu entre les parties et dans les délais prévus par celui-ci.

Les actions de préférence nouvelles seront assimilées aux actions anciennes de chaque catégorie, notamment pour l'application de toutes les dispositions statutaires, et elles donneront jouissance des mêmes droits à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

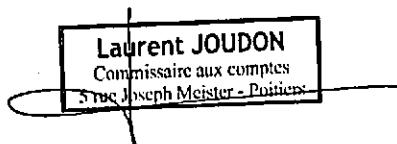
Pour précision, l'émission d'actions de préférence des 4 catégories existantes au sein de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST dans le cadre de l'augmentation de capital est envisagée afin de ne pas modifier les proportions entre les diverses catégories d'actions de préférence et ainsi, de ne pas perturber les avantages particuliers mis en place lors du rapprochement entre les Régions Val de Loire et Anjou et Maine.

### **3 - Vérifications effectuées et appréciation de l'évaluation des biens apportés :**

#### **3.1 - Vérifications effectuées :**

J'ai examiné les éléments du projet de traité d'apport que m'a communiqués Maitre Benoit BANSAYE, associé de la SCP ACR « Avocats Conseils Réunis », et inscrit au barreau d'Angers.

J'ai procédé à un examen comptable de la Société par Actions Simplifiée « HOLDICABEX » à partir des comptes annuels clos le 31 Mai 2014 qui m'ont été communiqués par le Cabinet d'expertise comptable CABEX SEUDRE OCEAN, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Poitou Charentes Vendée.



## IN EXTENSO CENTRE OUEST

---

J'ai également procédé, à partir des comptes annuels clos le 31 Mai 2014 qui m'ont été communiqués, à un examen des comptes annuels des sociétés dont le capital est détenu majoritairement par la société HOLDICABEX :

- SARL CABEX SEUDRE OCEAN à MARENNES (détenue à 78.10 % par la société HOLDICABEX) dont la situation nette atteignait 545 622 € au 31 Mai 2014 pour un chiffre d'affaires de 1 351 259 €, un capital social de 109 600 € et un résultat de 104 837 €,
- SARL CABEX ATLANTIQUE à ROYAN (détenue à 74.90 % par la société HOLDICABEX) dont la situation nette atteignait 71 257 € au 31 Mai 2014 pour un chiffre d'affaires de 430 283 €, un capital de 7 500 € et un résultat de 2 303 €,
- SARL CABEX SAINTONGE à PONS (détenue à 82.50 % par la société HOLDICABEX) dont la situation nette atteignait 399 894 € au 31 Mai 2014 pour un chiffre d'affaires annuel de 670 815 €, un capital de 8 000 € et un résultat de 66 254 €,

J'ai également recueilli les informations que j'ai estimées nécessaires de Monsieur Yves BAILLOU pour l'accomplissement de ma mission.

### 3.2 - Appréciation de l'évaluation des biens apportés :

Les actions apportées, au nombre de 311 constituent 24.88 % du capital de la société par Actions Simplifiée HOLDICABEX.

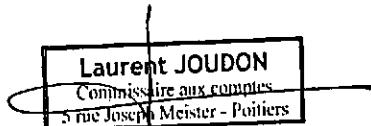
L'évaluation d'une société est une opération technique délicate en raison de la multiplicité des facteurs susceptibles d'être pris en considération. La valeur dépend, en effet, essentiellement de l'importance des bénéfices que l'entreprise est susceptible de dégager dans l'avenir ; la difficulté majeure réside donc dans l'incertitude qui caractérise les évolutions du résultat à court et moyen terme.

Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que les informations contenues dans ce rapport ont été élaborées à partir de renseignements communiqués et d'hypothèses formulées.

L'évaluation a été effectuée dans le contexte de l'apport de titres détenus personnellement par le dirigeant à une société dans laquelle il sera associé.

Dans ce contexte, les limites apportées aux travaux sont que nous n'avons pas réalisé pour les différentes sociétés :

- La valorisation des stocks et en-cours, des actifs immobiliers et des matériels appartenant à l'entreprise,
- La vérification des hypothèses de développement de ces dernières,
- L'analyse des créances postérieures au dernier bilan,
- L'examen des provisions pour dépréciation ou risques post bilan,
- La recherche de litiges
- Les audits environnementaux qui pourraient venir impacter la valeur de l'entreprise.



## IN EXTENSO CENTRE OUEST

---

**La valeur d'apport de l'action de la société HOLDICABEX est de 1 351.01 € soit une valeur d'apport globale retenue dans le projet de traité d'apport de 420 164.11 € pour les 311 actions apportées. Ce prix a été fixé conformément à la méthode habituelle de valorisation des actions du Groupe IN EXTENSO CENTRE OUEST.**

**Le montant retenu pour valoriser les apports en nature semble cohérent et prudent dans une hypothèse de continuité d'exploitation de la société HOLDICABEX. L'évaluation des actions apportées ne saurait en conséquence présenter un risque de surévaluation que l'on s'en tienne aux éléments de bilan du 31 Mai 2014 ou du 31 Mai 2013.**

**En conséquence de ce qui précède, la valeur des apports en nature qu'il est projeté de consentir à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST peut être valablement retenue pour 420 164.11 €.**

Il n'a pas été porté à ma connaissance d'événements de nature à modifier cette appréciation depuis le début de l'exercice en cours.

### **4 - Conclusion :**

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Sur la base de mes travaux, je peux conclure que la valeur des apports en nature n'est pas surévaluée et, qu'en conséquence, elle est au moins égale à la valeur au nominal des actions de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST à émettre en rémunération de ces apports augmentée de la prime d'apport.

En conséquence et sous la condition que les actionnaires approuvent les apports effectués, je n'ai pas d'objection à formuler sur la valeur des apports en nature décrits ci-dessus.

Fait à Poitiers, le 7 novembre 2014,

**Laurent JOUDON**  
Commissaire aux comptes  
inscrit auprès la Cour d'Appel de Poitiers.

